

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2203

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 3

I. – À la fin de l'alinéa 19, supprimer les mots :

« dans un schéma directeur départemental de déploiement des énergies renouvelables »,

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la fin de la dernière phrase de l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de coordination et de simplification par rapport à l'évolution proposée aux alinéas précédents, qui intègrent la prise en compte des schémas de déploiement existants dans le recensement qui est transmis par les communes au référent préfectoral.